

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris En exercice	part à la délibération
10	10	9

Séance du 09 janvier 2016

L'an deux mil seize, le neuf janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

DATE DE LA CONVOCATION

04 janvier 2016

Absent . Fabrice BERNEDE,

Mme Rosa SOULE ARTOZOUL est nommée secrétaire de séance.

DATE DE L'AFFICHAGE

04 janvier 2016

OBJET DE LA DELIBERATION

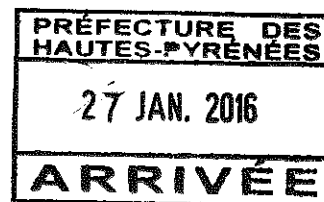
ATTRIBUTION D'UN TITRE DE
CONCESSION À MR FABRICE
BERNEDE

Considérant la demande de Monsieur Fabrice BERNEDE, demeurant à Sailhan, d'obtenir une concession d'alvéole dans le columbarium du cimetière ;
Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'attribuer un titre de concession afin d'accorder au demandeur une concession familiale (2 urnes) à compter du 01 décembre 2015 pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 350 euros, fixée par délibération 2015/13 du 09 mai 2015.

Le conseil approuve à l'unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris En exercice	part à la délibération
10	10	9

DATE DE LA CONVOCATION

04 janvier 2016

DATE DE L'AFFICHAGE

04 janvier 2016

OBJET DE LA DELIBERATION

**ATTRIBUTION D'UN TITRE DE
 CONCESSION À MR FABRICE
 DUBOUILH**

Séance du 09 janvier 2016

L'an deux mil seize, le neuf janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

Absent : Fabrice BERNEDE,

Mme Rosa SOULE ARTOZOUL est nommée secrétaire de séance.

Considérant la demande de Monsieur Fabrice DUBOUILH, demeurant à Sailhan, d'obtenir une concession d'alvéole dans le columbarium du cimetière ;

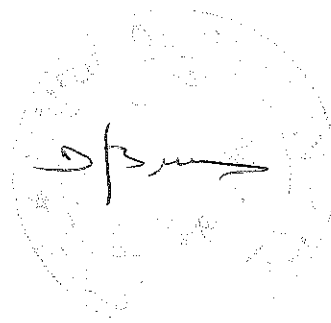
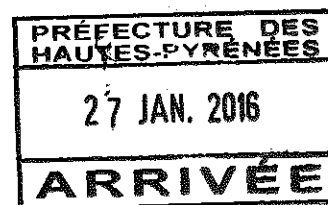
Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'attribuer un titre de concession afin d'accorder au demandeur une concession familiale (2 urnes) à compter du 15 décembre 2015 pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 350 euros, fixée par délibération 2015/13 du 09 mai 2015.

Le conseil approuve à l'unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris En exercice	part à la délibération
10	10	9

DATE DE LA CONVOCATION

04 janvier 2016

DATE DE L'AFFICHAGE

04 janvier 2016

OBJET DE LA DELIBERATION**SUBVENTION MÉDIATHÈQUE**

Séance du 09 janvier 2016

L'an deux mil seize, le neuf janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

Absent . Fabrice BERNEDE,

Mme Rosa SOULE ARTOZOUL est nommée secrétaire de séance.

L'association la médiathèque au fournil de Sailhan, a fait part à Monsieur le Maire d'un besoin en matériel pour pouvoir ouvrir la médiathèque au public très prochainement.

La facture s'élève à 580 euros.

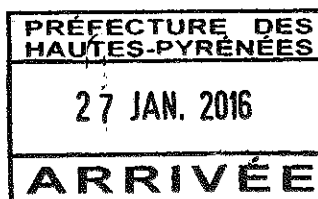
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer à l'association une subvention exceptionnelle de 600 euros sur le budget 2015, afin de leur permettre de subvenir aux besoins les plus urgents avant ouverture et de faire un complément de 400 euros sur le budget 2016

Le conseil approuve à l'unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents :	1	Qui ont t	1
		PRIS	
au conseil :	1	En exercice :	1
municipal		part à la	1
		délibération	

10	1	10	9
----	---	----	---

DATE DE LA CONVOCATION

04 janvier 2016

DATE DE L'AFFICHAGE

04 janvier 2016

OBJET DE LA DELIBERATION

**DÉLIBERATION MODIFICATIVE
SUR LE BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Séance du 09 janvier 2016

L'an deux mil seize, le neuf janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

Absent . Fabrice BERNEDE,

Mme Rosa SOULE ARTOZOUL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique aux membres de son Conseil Municipal la nécessité d'effectuer les modifications budgétaires ci-après demandées par la trésorerie afin de rééquilibrer les prévisionnels établis et clôturer correctement l'exercice 2015.

chapitre 11 compte 615 - 1500 euros

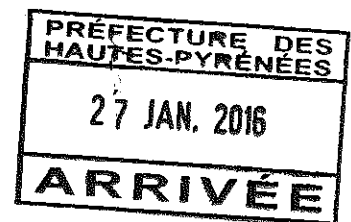
chapitre 67 + 1500 euros

Le conseil approuve à l'unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

Séance du 09 janvier 2016

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	9

L'an deux mil seize, le neuf janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents: M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

DATE DE LA CONVOCATION

04 janvier 2016

DATE DE L'AFFICHAGE

04 janvier 2016

OBJET DE LA DELIBERATION

**DÉLIBÉRATION
MODIFICATIVE SUR LE
BUDGET PRINCIPAL**

Absent : Fabrice BERNEDE,

Mme Rosa SOULE ARTOZOUL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique aux membres de son Conseil Municipal la nécessité d'effectuer les modifications budgétaires ci-après demandées par la trésorerie afin de rééquilibrer les prévisionnels établis et clôturer correctement l'exercice 2015 du budget principal.

Section fonctionnement

chapitre 023	- 3000 euros
chapitre 67	- 5000 euros
chapitre 65	- 408 euros
Total	- 8408 euros

Chapitre 11 compte 6061	+ 2250 euros
compte 61521	+ 5500 euros

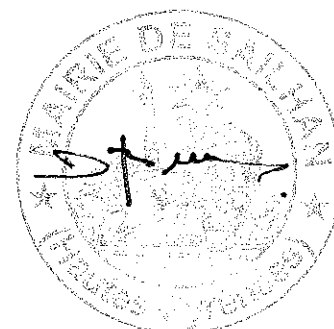
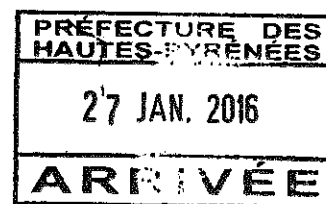
chapitre 14 compte 73921	+ 658 euros
Total	+ 8408 euros

Section investissement

chapitre 021	-3000 euros
chapitre 231	- 3000 euros

Le conseil approuve à l'unanimité
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	9

Séance du 09 janvier 2016

L'an deux mil seize, le neuf janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

Absent . Fabrice BERNEDE,

Mme Rosa SOULE ARTOZOUL est nommée secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCATION

04 janvier 2016

DATE DE L'AFFICHAGE

04 janvier 2016

OBJET DE LA DELIBERATION

DEMANDE FAR 2016

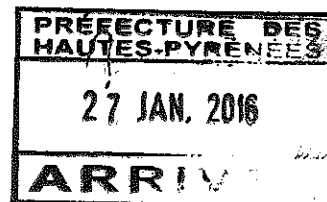
Monsieur le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de faire une demande auprès du Conseil Départemental pour l'aide du FAR 2016, en vue des différents travaux prévus sur la commune (changement fenêtres bâtiment de l'ancienne école) et d'en signer tous les documents nécessaires.

Le conseil approuve à l'unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents :	1	Qui ont t	1
		PRIS	
au conseil :	En exercice :	part à la	1
municipal	délibération		
10	10		9

DATE DE LA CONVOCATION

04 janvier 2016

DATE DE L'AFFICHAGE

04 janvier 2016

OBJET DE LA DELIBERATION

DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS
COMMUNAUX AU SEIN
DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT DE
LA HAUTE VALLÉE
D'AURE.

Séance du 09 janvier 2016

L'an deux mil seize, le neuf janvier à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents: M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, Jean Michel MARIA, Alain CARRERE, Jean Claude DEMANGEL

Absent : Fabrice BERNEDE,

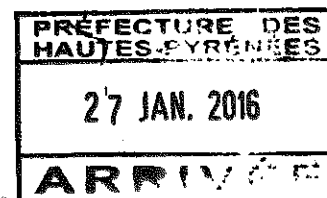
Mme Rosa SOULE ARTOZOUL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral N° 65-2016-01-13-004, les communes d'Estensan et de Sailhan ont été intégrées au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure.

Il précise qu'il convient donc, en application de l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'élire les délégués de la commune au sein de l'organe délibérant du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure dont la commune est membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne comme membres titulaires et membres suppléants :

TITULAIRES : - Didier BRUN
 - Georges TAJAN
 SUPPLEANT: - Jean Louis FENOLLAND



Le conseil approuve à l'unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Didier BRUN

